

FORMATION « INTERMEDIAIRES SOUS CONDITIONS STRICTEMENT CONTROLEES »

→ Durée

1 journée (7 heures)

→ Quel public & pré-requis

Personnel HSE

Pré-requis : connaissance du
Règlement REACH – cas général

→ Participants

10 personnes maximum

→ Animation

Lauriane PATTINGRE

Consultante HSE, Experte de
REACH

→ Moyens pédagogiques

et sanction de la formation

Animation par powerpoint, avec
mises en situation.

Remise d'un support et d'une
attestation de fin de stage

→ Renseignements & inscription

Lauriane PATTINGRE

6 rue de la Bourse

68100 MULHOUSE

info@hse-impulsion.fr

Tél. 06.65.74.45.20

→ Autres formations

www.hse-impulsion.fr

OBJECTIFS

- Savoir ce qu'est un intermédiaire au sens du Règlement REACH
- Connaître ses obligations vis-à-vis du Règlement REACH concernant le cas particulier des intermédiaires
- Comprendre ce que sont les conditions strictement contrôlées et ainsi pouvoir analyser ses propres conditions de mise en œuvre des intermédiaires

PROGRAMME

1. Contexte réglementaire

*Règlement REACH, obligations des différents acteurs,
enregistrement allégé*

2. Qu'est-ce qu'un intermédiaire ?

*Définition réglementaire et cas correspondant ou non à cette
définition*

3. Quelles sont les conditions strictement contrôlées ?

*Fonctionnement normal et accidentel, nettoyage et entretien,
échantillonnage, exposition des travailleurs et émissions dans
l'environnement*

4. Exemples concrets

*Exemples de mise en œuvre d'intermédiaires sous conditions
strictement contrôlées*

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Mise en situation au fil des thématiques abordées, par
questionnement et exercices pratiques.

→ LES +++

Formation basée sur les guides de l'ECHA et sur le guide de
l'UIC-SICOS

Formation avec des exercices pratiques

L'appui d'un œil expert extérieur